

4 a Plan de Zonage

Sources :
Fond de plan : origine cadastre ©, tous droits de l'Etat réservés.
Données : Direction Habitat, urbanisme et foncier
Réalisation : Communauté d'agglomération du Cotentin, DGéoCT, 2026

- Marges de recul mesurées par rapport à l'axe de la voie
- Zone de protection par rapport au bruit
- Bande littorale de 100m
- Espace boisé classé
- Délimitation des espaces proches du rivage
- Chemins pédestres ou équestres à conserver
- L.116-6 dispositions spécifiques
- Risques d'éboulements
- Carrrières
- Cimetière
- PPRI aléa d'inondation
- Périmètre de ZAC
- Emplacements réservés pour ouvrages publics installations d'intérêt général ou espaces verts
- Espaces boisés à créer ou à conserver
- PCH Protection particulière des chemins (L.151-19)
- L.111-6 (entrée de ville)
- Limites de zones
- Périmètre d'OAP de projet se substituant au règlement (R.151-8) : Charcot-Spanel - Quartier des Horizons

Zones du PLU

	UD		UZ		2AUx		Nh		
	UA		UE		1AU		2AUz		N (mer)
	UB		UH		1AUxc		A		Np
	UC		UX		2AU		N		

